

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 980

10 mai 2010

SOMMAIRE

ADT Luxembourg S.A.	47038	Faja	47029
Andel 16 Immobilien GmbH	47033	Faja	46999
Anidris S.A.	46994	Forum Investment S.A.	47033
Betra Sàrl	47029	Forum Investment S.A.	47033
Brutin S.A.	47039	Globe Express Services	47028
Brutin S.A.	47039	Hoche Partners International S.à r.l.	47002
Burbank Holdings S.A.	47038	Immo Belle Vue S.à r.l.	46998
Café Avenida S.à r.l.	47030	Jeda-Rénovations S.à r.l.	47029
CAJF S. à r.l.	47032	Kariope S.A.	47022
Cesar Vostok Holding S.à r.l.	47032	Koinos S.A.	47031
Cesar Vostok Holding S.à r.l.	47032	LKI S.A.	47002
Cesto S.A.	47028	LuxCo 84 S.à r.l.	47039
Chamberi Reinsurance	47002	LuxCo 86 S.à r.l.	47039
Chemin Strategique S.A.	46998	Marshall Montegale Holdings	47032
C.I.M. Lux S.A.	47038	Master Investment Management S.A.	47001
Comme chez Nous S. à r.l.	47001	Meta-Euro-Investment S.A. SPF	47002
Comme chez Nous S. à r.l.	47001	M.M. Warburg-LuxInvest S.A.	46999
Construction Eclair S.à r.l.	47030	Mogador S.A.	47030
Construtec International Soparfi S.A.	47031	NESTOR Investment Management S.A.	
Convertible Beta Fund	47032	47001
C.R.C. S.à r.l.	47038	Opera Finance Europe Sàrl	47038
CréaMark Concept	47031	Pammon S.A.	47001
Deco-Toiture Sàrl	47028	Shepperton S.A.	47003
Delta Lloyd Management Company S.A.		Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem-	
.....	46999	bourg Résidence Blanche S.A.	47022
Ecomed S.à r.l.	47029	Taylor Wimpey (Luxembourg) Invest-	
Entreprise Cardoso Constructions Sàrl ..	47028	ments No.1 S.à.r.l.	47040
Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund		Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l. ..	47021
ONE - Holding S.à R.L.	47030	Topeinture S.à r.l.	47029
Etablissement Rolux S.à r.l.	46999	Unicapital & Co	47031
Eudepa S.A.	47033	Usantar S.A.	47031
Eudepa S.A.	47040	Valdor Investissement S.A.	47012
Eudepa S.A.	47040	Visavis Editions S.A.	47030
Eudepa S.A.	47039	Warburg Equita SICAV	47002
European Fund Administration	46998	WestLB Mellon Horizon Fund	47038

Anidris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.238.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Stéphane HERARD, administrateur de sociétés, né à Laval (France) le 29 juin 1968, demeurant à 8, rue Sainte Marguerite, Lieu-dit "Calembourg", à F-57480 Laumesfeld (France).

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "ANIDRIS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture de consultance dans le domaine de la sauvegarde, de la restauration et du stockage de données informatiques et du e-commerce ainsi que la commercialisation, la vente et le support des logiciels et matériels et tout autre service informatique en relation avec la matière.

Elle pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, l'achat, la vente et la location, la gestion, l'administration et la mise en valeur de ces biens pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) par action.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à CENT CINQUANTE CINQ MILLE EURO (155.000.-EUR) qui sera représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EURO (31.-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de

capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de septembre de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mars 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Stéphane HERARD, prénommé: mille actions:	1.000
TOTAL: mille actions	1.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014:

1. Monsieur Stéphane HERARD, prénommé.
2. Monsieur Laurent MELLINGER, administrateur de sociétés, né à Thionville (France) le 21 février 1971, demeurant 21, rue des Rouges Gorges à F-57970 Kuntzig (France)
3. Monsieur Serge RAUCQ, administrateur de société, né à Ixelles (Belgique), le 6 mai 1970, demeurant 36, rue François-Boudart à B-6700 Arlon (Belgique).

L'assemblée, faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 9 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée de l'année 2014, Monsieur Stéphane Hérard prénommé, en qualité d'administrateur délégué chargé de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que de la représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature conjointe avec celle de l'un des deux autres administrateurs.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014:

MAZARS S.A., établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56248.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les statuts, comme administrateur-délégué Monsieur HERARD Stéphane préqualifié.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HERARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12548. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046601/231.

(100048258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Immo Belle Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 99.657.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046715/10.

(100048278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au Mémorial C n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels consolidés de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2009 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, en date du 10 mars 2010, ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

European Fund Administration

Société Anonyme

Christophe Bécue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010046716/17.

(100048421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Chemin Strategique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010046747/12.

(100048039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

La Liste des signatures au 1^{er} . Avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010046717/10.

(100048335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Etablissement Rolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 101, rue Nic Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 29.780.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046718/9.

(100048490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Delta Lloyd Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.178.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046722/10.

(100048329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Faja, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.139.

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAJA, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 71139, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 808 du 29 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 699 du 7 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, demeurant à professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel EVRARD, administrateur de sociétés, demeurant à L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet le conseil d'entreprises, la réorganisation de sociétés et l'étude d'opportunités d'investissements ainsi que l'activité de conseil de clubs et de joueurs de football professionnels et notamment l'organisation de transferts de joueurs de football professionnels."

2.- Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri, à L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

3.- Modification afférente du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet le conseil d'entreprises, la réorganisation de sociétés et l'étude d'opportunités d'investissements ainsi que l'activité de conseil de clubs et de joueurs de football professionnels et notamment l'organisation de transferts de joueurs de football professionnels."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri, à L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Huldange."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Bernadette GASPARD comme administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer pour une durée de six ans comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Marc DEFAYS, né à Stavelot (Belgique), le 25 juin 1954, demeurant à L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

L'assemblée de décide de reconduire pour une durée de six ans:

le mandat des administrateurs:

- Monsieur Daniel EVRARD et Monsieur Bernard WARNOTTE;

le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Daniel EVRARD.

L'assemblée décide encore de révoquer la société à responsabilité limitée READ S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société et de nommer en son remplacement comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme FAJAVEST S.A., ayant son siège social à L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss, R.C.S. Luxembourg numéro B 96985.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: THILL - EVRARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2010. Relation GRE/2010/1081. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010047367/79.

(100048738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Comme chez Nous S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046724/10.

(100048461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Comme chez Nous S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046725/10.

(100048460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

NESTOR Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.832.

Le Bilan au 31. Dezember 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010046726/10.

(100048340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Master Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 48.378.

Le Bilan au 31. Dezember 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010046727/10.

(100048343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pammon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 141.717.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. April 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010046840/14.

(100048286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Warburg Equita SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.944.

Le Rapport Annuel au 30. November 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010046728/10.

(100048345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

LKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 21, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 97.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046729/10.

(100048366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Meta-Euro-Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046730/10.

(100048368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Chamberi Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010046731/10.

(100048552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Hoche Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010046843/14.

(100048105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Shepperton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.234.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Ms Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy given on March 23, 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of «Shepperton S.A.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution. Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

47007

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the December 31st, 2010.
2. The first annual meeting of the Shareholder shall be held in 2011.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 7,750.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital, considering himself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by one (1) Director.
2. The following is appointed as Director:
 - Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg, on September 4th, 1951, residing at 23, Cite Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.
3. "Certifica Luxembourg S.à r.l.", with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.
4. The terms of office of the Director and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholder to be held for the approval of the annual accounts 2010.
5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the entity appearing, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

ici représenté par Madame Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 23 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Shepperton S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital. Actions

Art. 6. Capital social

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (€ 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas

droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composé d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Toutes les trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale ont été souscrites par LTA Investments Inc., précitée.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur:
2. Est nommé Administrateur:

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

3. «Certifica Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateur et Commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2010.

5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2010, Relation: ECH/2010/431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 avril 2010.

Référence de publication: 2010046621/497.

(100048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Valdor Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.265.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. UZOA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg numéro B 98.184,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, Directeur-Adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 mars 2010.

2. SANDORELLA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg numéro B 98.185,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, Directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 mars 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "VALDOR INVESTISSEMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et

notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de TROIS MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.069.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;

c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;

d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;

e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois d'avril à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A. préqualifiée: trois cent neuf actions (309);

2. SANDORELLA HOLDING S.A. préqualifiée: une action (1).

TOTAL: trois cent dix actions (310).

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, né à Pétange (Luxembourg), le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Lereboulet Simmer, ayant son siège au 18B, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, RCS Luxembourg 73.846.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of March.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. UZOA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.184,
here represented by Mrs Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
by virtue of a proxy established on March 18, 2010.

2. SANDORELLA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.185,
here represented by Mr Reinald Loutsch, First Vice President, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
by virtue of a proxy established on March 18, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be "VALDOR INVESTISSEMENT S.A."

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The object of the company is the participation in any form whatsoever, in all commercial, industrial, financial or other enterprises, Luxembourg or foreign, the acquisition of all titles and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and any other way including the acquisition of patents and licensing, management and development, grant to companies in which the corporation has a direct or indirect participating interest, to any company of the group and any entity partner in a project where the company is directly or indirectly involved, including any financial assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the company may take any measures and make any transactions it deems necessary for the performance and development of its purpose, particularly by borrowing in any currency, by issuing bonds and lending to companies mentioned in the preceding paragraph.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by THREE MILLION SIXTY-NINE THOUSAND EURO (3.069.000.- EUR) in order to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) to THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (3.100.000.- EUR) as the case may be by the issue of thirty thousand six hundred and ninety (30.690) shares of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of

capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 4. The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5. The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as

aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital and due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors.

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title 2. Management and Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of a least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be reeligible.

Art. 7. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the articles of incorporation, the board of directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The board of directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote.

Art. 8. The board of directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 10. The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 11. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

Title 3. General meeting and Distribution of profits

Art. 12. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 13. The annual meeting of shareholders shall be held on fourth Friday of April at 9.00 a.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title 4. Accounting year, Allocation of profits, Dissolution

Art. 14. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Art. 16. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 2010.

The first annual general meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1. UZOA HOLDING S.A. prenamed: three hundred and nine shares (309);

2. SANDORELLA HOLDING S.A. prenamed: one share (1).

TOTAL: three hundred and ten shares (310).

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.-EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

47021

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

- Mr Marc Ambroisien, Senior Vice President, born in Thionville (France), on March 8, 1962, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

- Mr Reinald Loutsch, First Vice President, born in Pétange, on May 18, 1962, residing professionally at à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

- Mrs Elise Lethuillier, Deputy First Vice President, born in Dreux (France), on November 17, 1972, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Is appointed as statutory auditor:

Fiduciaire Lereboulet Simmer, having its registered office at 18B, rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen, RCS Luxembourg 73.846.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed

Signé: E. LETHUILLIER, R. LOUTSCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010047344/511.

(100049080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.897.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 septembre 2009

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Agnès Csorgo de la fonction de gérant de Classe C avec effet au 31 août 2009

- De nommer Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérante de Classe C avec effet au 31 août 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046875/15.

(100048485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Résidence Blanche S.A., Société Anonyme,
(anc. Kariope S.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.720.

Im Jahre zweitausendzehn, am achtzehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), ist die „Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS“, alleinige Aktionärin der „KARIOPE S.A.“, einer société anonyme luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 34.720, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) am 1. August 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. Februar 1991, Nummer 64, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Sitzung wird eröffnet um 14.00 Uhr.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Max Weibes, avocat à la Cour, mit beruflicher Anschrift in 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Zum Schriftführer wird bestellt Herr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Bericht des Vorsitzenden

Der Vorsitzende berichtet und die Versammlung stellt fest:

1) Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2) Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital bestehend aus 100 (in Worten: einhundert) voll eingezahlten Aktien, bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist. Da alle Aktionäre oder deren Vertreter erklären, dass sie die Tagesordnung kennen und auf die gesetzliche und statutarische Einberufung verzichten, ist somit die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und befugt, über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

3) Die gegenwärtige Versammlung hat zur Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Abänderung, in Artikel 1 der Satzung, des Namens der Gesellschaft von "KARIOPE S.A." in "Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Résidence Blanche S.A.".

2. Neufassung des Gesellschaftszwecks in Artikel 2 der Satzung, der folgenden Wortlaut erhält:

" Art. 2. Zweck.

(1) Zweck der Gesellschaft ist der Kauf und das Halten von Anteilen, in welcher Form auch immer, anderer Luxemburger oder ausländischer Unternehmen, durch, unter anderem, die Zeichnung oder den Kauf von Wertpapieren und Rechten durch Teilhabe, Einbringung, Zeichnung von Firmenanteilen oder Optionen oder auf sonstige Weise, oder von Schuldtiteln gleich welcher Art, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Management dieser Anteile.

(2) Die Gesellschaft kann ihre Mittel des Weiteren für den Kauf, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, das Management und/oder die Miete von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie für jedes andere immobilienbezogene Geschäft verwenden. Insbesondere kann die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen an Gesellschaften und Anteile an Limited Partnerships oder anderen juristischen Personen gleich welcher Form in Luxemburg oder im Ausland haben, deren Hauptziel der Kauf, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, das Management und/oder die Miete von Immobilien ist, einschließlich ausländischer Immobilien.

(3) Die Gesellschaft kann auch die folgenden Transaktionen durchführen:

- Geld leihen in jeder Form oder jede Form von Kreditlinie eingehen;
- Geld vorschießen, verleihen oder einzahlen oder ihren Tochtergesellschaften oder solchen Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, einschließlich unwesentlicher Beteiligungen, oder einer Gesellschaft, die direkte oder indirekte Aktionärin der Gesellschaft ist, oder jeder Gesellschaft, die zu derselben Gruppe gehört wie die Gesellschaft ("Verbundene Gesellschaften"), jede einzelne eine "Verbundene Gesellschaft"), Kredite geben.

Für die Zwecke dieses Artikels soll eine Gesellschaft als zur "Gruppe" der Gesellschaft zugehörig angesehen werden, wenn die Gesellschaft dieser anderen Gesellschaft direkt oder indirekt gehört, wenn sie die Gesellschaft kontrolliert, von ihr kontrolliert wird oder wenn sie gemeinsam kontrolliert werden, und zwar jeweils in Form der wirtschaftlichen Berechtigung, der Treuhänderschaft oder jeder anderen treuhänderischen Rechtsform. Eine Gesellschaft soll als kontrollierend angesehen werden, wenn sie direkt oder indirekt das gesamte Aktienkapital oder einen ganz überwiegenden Teil des Aktienkapitals der anderen Gesellschaft besitzt oder wenn sie das Management oder die Politik der anderen Gesellschaft steuern kann, und zwar durch das Eigentum an stimmberechtigten Wertpapieren, vertraglich oder auf sonst eine Art und Weise.

- Jede Garantie, Pfandrechte oder jede andere Form der Sicherheit geben, gleich ob durch Vertrag, Hypothek, ganze oder teilweise Verpfändung von Gesellschaftsanteilen oder (gegenwärtige oder zukünftige) Vermögenswerte der Gesellschaft, durch einzelne oder alle diese Methoden, in Bezug auf die Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft, Verwaltungsräte oder Beauftragte der Gesellschaft, oder Verbundene Gesellschaften; Verbundene Gesellschaften im Rahmen des unter Luxemburger Recht Zulässigen unterstützen; die Gesellschaft wird keine Transaktion vornehmen, die eine Aktivität zum Inhalt hat, die als Bankaktivität angesehen würde.

(4) Die Gesellschaft kann alle legalen, kommerziellen, technischen und finanziellen Anlagen, Tätigkeiten und generell alle Transaktionen durchführen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks notwendig sind, sowie alle damit direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten, die die Erreichung des Gesellschaftszwecks in allen oben aufgeführten Bereichen fördern."

3. Ersetzen der Artikel 8 bis 11 der Satzung über die Aufgaben des Verwaltungsrates durch die folgenden neuen Artikel 8 bis 10:

" Art. 8. Verwaltungsrat.

(1) Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geführt, der sich aus mindestens drei und höchstens sechs Mitgliedern zusammensetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre der Gesellschaft sein.

(2) Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder beträgt grundsätzlich fünf Jahre. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären, die auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder und deren Bezüge bestimmen, bei der Generalversammlung mit Stimmenmehrheit der bei dieser Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder können durch einen mit Stimmenmehrheit der bei einer Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefassten Beschluss jederzeit abberufen werden.

(3) Sollte die Position eines Verwaltungsratsmitglieds wegen eines Todesfalls, eines Rücktritts oder aus einem anderen Grund vakant sein, kann diese Position vorübergehend von den restlichen Mitgliedern des Verwaltungsrats gefüllt werden. Die Wahl eines neuen Verwaltungsratsmitglieds erfolgt sodann bei der nächsten Generalversammlung.

Art. 9. Verwaltungsratssitzungen.

(1) Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen.

(2) Der Vorsitzende kann einen Schriftführer ernennen, der kein Mitglied des Verwaltungsrats sein muss und welcher die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen verfasst und für die Aufbewahrung sorgt.

(3) Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder von zwei seiner Mitglieder einberufen; er tagt an dem in der Einladung angegebenen Ort.

(4) Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden werden dessen Aufgaben und Rechte, einschließlich der Unterzeichnung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen, durch den stellvertretenden Vorsitzenden wahrgenommen. Ist auch dieser abwesend, so entscheiden die Verwaltungsratsmitglieder durch Stimmenmehrheit, dass ein anderes Mitglied des Verwaltungsrats den Vorsitz für diese Sitzung übernimmt.

(5) Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Im Falle einer Stimmengleichheit hat der Vorsitzende die ausschlaggebende Stimme.

(6) Alle Verwaltungsratsmitglieder erhalten spätestens drei Bankarbeitstage vor dem für eine Sitzung angesetzten Datum eine schriftliche Mitteilung, außer bei Gefahr im Verzug, wobei dann die Umstände, woraus sich die besondere Dringlichkeit ergibt, in der Einberufungsmitteilung anzugeben sind. Auf die Notwendigkeit einer Mitteilung kann per Telefax oder ein anderes gleichwertiges Kommunikationsmittel verzichtet werden. Sofern ein Verwaltungsratsbeschluss über Zeit und Ort von Verwaltungsratssitzungen vorliegt, erübrigt sich eine gesonderte Mitteilung.

(7) Verwaltungsratsmitglieder können sich untereinander per Telefax oder ein gleichwertiges Kommunikationsmittel Vertretungsmacht für Verwaltungsratssitzungen erteilen. Mehrfachvertretung ist zulässig. Die Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen durch Konferenzschaltungen oder ähnliche kommunikationstechnische Einrichtungen, bei denen eine gegenseitige Verständigung aller Teilnehmer gewährleistet ist, ist zulässig. Teilnehmer, welche solchermaßen der Sitzung beigewohnt haben, werden als persönlich anwesend gezählt.

(8) Die Verwaltungsratsmitglieder können nur im Rahmen von ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln. Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist, die der Verwaltungsrat gemäß Geschäftsordnung oder Beschluss festgelegt hat.

(9) Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die vom Vorsitzenden unterzeichnet werden. Abschriften der oder Auszüge aus diesen Protokollen, die in Rechtsstreitigkeiten oder an anderer Stelle vorgelegt werden, bedürfen ggf. der Unterschrift des Vorsitzenden, des stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

(10) Schriftliche, von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete Beschlüsse haben dieselbe Rechtswirksamkeit wie Beschlüsse, die bei der Verwaltungsratssitzung durch Stimmenabgabe gefasst wurden. Jedes Verwaltungsratsmitglied genehmigt einen solchen Beschluss per Telefax oder ein gleichwertiges Kommunikationsmittel. Einer besonderen Protokollierung bedarf es im Falle der schriftlichen Beschlussfassung nicht, da dem schriftlichen Beschluss insoweit die gleiche Beweiskraft zukommt wie einem Protokoll.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrats.

(1) Der Verwaltungsrat hat die umfassende Befugnis, sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen innerhalb des Gesellschaftszweckes im Namen der Gesellschaft vorzunehmen.

(2) Sämtliche Befugnisse, die nicht gemäß anwendbarem Recht oder dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats."

4. Streichung des Artikels 13 der Satzung über die Ausschüsse des Verwaltungsrats.

5. Einfügen eines neuen Absatzes 1 in Artikel 14 (neuer Artikel 12) der Satzung mit folgendem Wortlaut:

"(1) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift vertreten, einschließlich in gerichtlichen Verfahren, und gegenüber Dritten verpflichten."

6. Änderung des Datums der jährlichen ordentlichen Generalversammlung sowie des Einberufungsquorums in Artikel 17 (neuer Artikel 15) der Satzung, der folgenden Wortlaut erhält:

" Art. 15. Datum der Generalversammlung.

(1) Jeweils um 15.00 Uhr am dritten Donnerstag im Monat April eines jeden Jahres findet die jährliche ordentliche Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort des Großherzogtums Luxemburg statt.

Ist der dritte Donnerstag im Monat April ein Tag, an dem die Banken in Luxemburg gewöhnlich nicht geöffnet sind, so wird die Generalversammlung am nächsten Arbeitstag abgehalten.

(2) Jederzeit können weitere Generalversammlungen zu Sitzungen an beliebigen Orten innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden. Sie müssen mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens 1/10 (ein Zehntel) des Gesellschaftskapitals vertreten, dies in einem schriftlichen, die Tagesordnung enthaltenden, Gesuch an den Verwaltungsrat verlangen."

7. Streichung des zweiten Absatzes des Artikels 24 (neuer Artikel 22) der Satzung.

8. Neue Nummerierung der Artikel der Satzung entsprechend den vorhergehenden Beschlüssen und Einfügen der folgenden Artikelüberschriften:

"Artikel 1 - Bezeichnung

Artikel 2 - Zweck

Artikel 3 - Sitz

Artikel 4 - Dauer der Gesellschaft

Artikel 5- Gesellschaftskapital

Artikel 6 - Aktien

Artikel 7 - Übertragung von Aktien

Artikel 8 - Verwaltungsrat

Artikel 9 - Verwaltungsratssitzungen

Artikel 10 - Befugnisse des Verwaltungsrats

Artikel 11 - Auslagen und Vergütung des Verwaltungsrats

Artikel 12 - Vertretung der Gesellschaft

Artikel 13 - Kommissar

Artikel 14 - Befugnisse der Generalversammlung

Artikel 15 - Datum der Generalversammlung

Artikel 16 - Einberufung der Generalversammlung

Artikel 17 - Teilnahme an der Generalversammlung

Artikel 18 - Durchführung der Generalversammlung

Artikel 19 - Abstimmungen auf der Generalversammlung

Artikel 20 - Geschäftsjahr

Artikel 21 - Bilanz

Artikel 22 - Veröffentlichung der Bilanz

Artikel 23 - Liquidation

Artikel 24 - Anwendbares Recht"

9. In der gesamten Satzung ersetzen der Begriffe "Beschluß" durch "Beschluss", "muß" durch "muss", "einunddreissigtausend" durch "einunddreißigtausend", "im übrigen" durch "im Übrigen", "Majoritätsquoten" durch "Mehrheitserfordernisse", "beschlußfähig" durch "beschlussfähig", "gemäss" durch "gemäß" und "einunddreissigsten" durch "einunddreißigsten".

10. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST, in Artikel 1 der Satzung den Namen der Gesellschaft von "KARIOPE S.A." in "Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Résidence Blanche S.A." zu ändern. Artikel 1 der Satzung erhält nun folgenden neuen Wortlaut:

Art. 1. Bezeichnung. „Unter der Bezeichnung "Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Résidence Blanche S.A." besteht eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST die Neufassung des Gesellschaftszwecks in Artikel 2 der Satzung, der folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 2. Zweck.**

(1) Zweck, der Gesellschaft ist der Kauf und das Halten von Anteilen, in welcher Form auch immer, anderer Luxemburger oder ausländischer Unternehmen, durch, unter anderem, die Zeichnung oder den Kauf von Wertpapieren und Rechten durch Teilhabe, Einbringung, Zeichnung von Firmenanteilen oder Optionen oder auf sonstige Weise, oder von Schuldtiteln gleich welcher Art, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Management dieser Anteile.

(2) Die Gesellschaft kann ihre Mittel des Weiteren für den Kauf, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, das Management und/oder die Miete von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie für jedes andere immobilienbezogene Geschäft verwenden. Insbesondere kann die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen an Gesellschaften und Anteile an Limited Partnerships oder anderen juristischen Personen gleich welcher Form in Luxemburg oder im Ausland haben, deren Hauptziel der Kauf, die Entwicklung, die Förderung, den Verkauf, das Management und/oder die Miete von Immobilien ist, einschließlich ausländischer Immobilien.

(3) Die Gesellschaft kann auch die folgenden Transaktionen durchführen:

- Geld leihen in jeder Form oder jede Form von Kreditlinie eingehen;
- Geld vorschießen, verleihen oder einzahlen oder ihren Tochtergesellschaften oder solchen Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, einschließlich unwesentlicher Beteiligungen, oder einer Gesellschaft, die direkte oder indirekte Aktionärin der Gesellschaft ist, oder jeder Gesellschaft, die zu derselben Gruppe gehört wie die Gesellschaft ("Verbundene Gesellschaften", jede einzelne eine "Verbundene Gesellschaft"), Kredite geben.

Für die Zwecke dieses Artikels soll eine Gesellschaft als zur "Gruppe" der Gesellschaft zugehörig angesehen werden, wenn die Gesellschaft dieser anderen Gesellschaft direkt oder indirekt gehört, wenn sie die Gesellschaft kontrolliert, von ihr kontrolliert wird oder wenn sie gemeinsam kontrolliert werden, und zwar jeweils in Form der wirtschaftlichen Berechtigung, der Treuhänderschaft oder jeder anderen treuhänderischen Rechtsform. Eine Gesellschaft soll als kontrollierend angesehen werden, wenn sie direkt oder indirekt das gesamte Aktienkapital oder einen ganz überwiegenden Teil des Aktienkapitals der anderen Gesellschaft besitzt oder wenn sie das Management oder die Politik der anderen Gesellschaft steuern kann, und zwar durch das Eigentum an stimmberechtigten Wertpapieren, vertraglich oder auf sonst eine Art und Weise.

- Jede Garantie, Pfandrechte oder jede andere Form der Sicherheit geben, gleich ob durch Vertrag, Hypothek, ganze oder teilweise Verpfändung von Gesellschaftsanteilen oder (gegenwärtige oder zukünftige) Vermögenswerte der Gesellschaft, durch einzelne oder alle diese Methoden, in Bezug auf die Erfüllung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft, Verwaltungsräte oder Beauftragte der Gesellschaft, oder Verbundene Gesellschaften; Verbundene Gesellschaften im Rahmen des unter Luxemburger Recht Zulässigen unterstützen; die Gesellschaft wird keine Transaktion vornehmen, die eine Aktivität zum Inhalt hat, die als Bankaktivität angesehen würde.

(4) Die Gesellschaft kann alle legalen, kommerziellen, technischen und finanziellen Anlagen, Tätigkeiten und generell alle Transaktionen durchführen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks notwendig sind, sowie alle damit direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten, die die Erreichung des Gesellschaftszwecks in allen oben aufgeführten Bereichen fördern."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST, die Artikel 8 bis 11 der Satzung über die Aufgaben des Verwaltungsrates durch die folgenden neuen Artikel 8 bis 10 zu ersetzen:

" Art. 8. Verwaltungsrat.

(1) Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geführt, der sich aus mindestens drei und höchstens sechs Mitgliedern zusammensetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre der Gesellschaft sein.

(2) Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder beträgt grundsätzlich fünf Jahre. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären, die auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder und deren Bezüge bestimmen, bei der Generalversammlung mit Stimmenmehrheit der bei dieser Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder können durch einen mit Stimmenmehrheit der bei einer Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefassten Beschluss jederzeit abberufen werden.

(3) Sollte die Position eines Verwaltungsratsmitglieds wegen eines Todesfalls, eines Rücktritts oder aus einem anderen Grund vakant sein, kann diese Position vorübergehend von den restlichen Mitgliedern des Verwaltungsrats gefüllt werden. Die Wahl eines neuen Verwaltungsratsmitglieds erfolgt sodann bei der nächsten Generalversammlung.

Art. 9. Verwaltungsratssitzungen.

(1) Der Verwaltungsrat wird aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen.

(2) Der Vorsitzende kann einen Schriftführer ernennen, der kein Mitglied des Verwaltungsrats sein muss und welcher die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen verfasst und für die Aufbewahrung sorgt.

(3) Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder von zwei seiner Mitglieder einberufen; er tagt an dem in der Einladung angegebenen Ort.

(4) Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden werden dessen Aufgaben und Rechte, einschließlich der Unterzeichnung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen, durch den stellvertretenden Vorsitzenden wahrgenommen. Ist auch dieser abwesend, so entscheiden die Verwaltungsratsmitglieder durch Stimmenmehrheit, dass ein anderes Mitglied des Verwaltungsrats den Vorsitz für diese Sitzung übernimmt.

(5) Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Im Falle einer Stimmgleichheit hat der Vorsitzende die ausschlaggebende Stimme.

(6) Alle Verwaltungsratsmitglieder erhalten spätestens drei Bankarbeitstage vor dem für eine Sitzung angesetzten Datum eine schriftliche Mitteilung, außer bei Gefahr im Verzug, wobei dann die Umstände, woraus sich die besondere Dringlichkeit ergibt, in der Einberufungsmitteilung anzugeben sind. Auf die Notwendigkeit einer Mitteilung kann per Telefax oder ein anderes gleichwertiges Kommunikationsmittel verzichtet werden. Sofern ein Verwaltungsratsbeschluss über Zeit und Ort von Verwaltungsratssitzungen vorliegt, erübrigt sich eine gesonderte Mitteilung.

(7) Verwaltungsratsmitglieder können sich untereinander per Telefax oder ein gleichwertiges Kommunikationsmittel Vertretungsmacht für Verwaltungsratssitzungen erteilen. Mehrfachvertretung ist zulässig. Die Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen durch Konferenzschaltungen oder ähnliche kommunikationstechnische Einrichtungen, bei denen eine gegenseitige Verständigung aller Teilnehmer gewährleistet ist, ist zulässig. Teilnehmer, welche solchermaßen der Sitzung beigewohnt haben, werden als persönlich anwesend gezählt.

(8) Die Verwaltungsratsmitglieder können nur im Rahmen von ordnungsgemäß einberufenen Verwaltungsratssitzungen handeln. Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder oder die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist, die der Verwaltungsrat gemäß Geschäftsordnung oder Beschluss festgelegt hat.

(9) Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die vom Vorsitzenden unterzeichnet werden. Abschriften der oder Auszüge aus diesen Protokollen, die in Rechtsstreitigkeiten oder an anderer Stelle vorgelegt werden, bedürfen ggf. der Unterschrift des Vorsitzenden, des stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

(10) Schriftliche, von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete Beschlüsse haben dieselbe Rechtswirksamkeit wie Beschlüsse, die bei der Verwaltungsratssitzung durch Stimmenabgabe gefasst wurden. Jedes Verwaltungsratsmitglied genehmigt einen solchen Beschluss per Telefax oder ein gleichwertiges Kommunikationsmittel. Einer besonderen Protokollierung bedarf es im Falle der schriftlichen Beschlussfassung nicht, da dem schriftlichen Beschluss insoweit die gleiche Beweiskraft zukommt wie einem Protokoll.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrats.

(1) Der Verwaltungsrat hat die umfassende Befugnis, sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen innerhalb des Gesellschaftszweckes im Namen der Gesellschaft vorzunehmen.

(2) Sämtliche Befugnisse, die nicht gemäß anwendbarem Recht oder dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST die Streichung des Artikels 13 der Satzung über die Ausschüsse des Verwaltungsrats.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST, einen neuen Absatz 1 in Artikel 14 (neuer Artikel 12) der Satzung mit folgendem Wortlaut einzufügen: "(1) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift vertreten, einschließlich in gerichtlichen Verfahren, und gegenüber Dritten verpflichtet."

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST die Änderung des Datums der jährlichen ordentlichen Generalversammlung sowie des Einberufungsquorums in Artikel 17 (neuer Artikel 15) der Satzung, der folgenden Wortlaut erhält:

" Art. 15. Datum der Generalversammlung.

(1) Jeweils um 15.00 Uhr am dritten Donnerstag im Monat April eines jeden Jahres findet die jährliche ordentliche Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort des Großherzogtums Luxemburg statt.

Ist der dritte Donnerstag im Monat April ein Tag, an dem die Banken in Luxemburg gewöhnlich nicht geöffnet sind, so wird die Generalversammlung am nächsten Arbeitstag abgehalten.

(2) Jederzeit können weitere Generalversammlungen zu Sitzungen an beliebigen Orten innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden. Sie müssen mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens 1/10 (ein Zehntel) des Gesellschaftskapitals vertreten, dies in einem schriftlichen, die Tagesordnung enthaltenden, Gesuch an den Verwaltungsrat verlangen."

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST die Streichung des zweiten Absatzes des Artikels 24 (neuer Artikel 22) der Satzung.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST die neue Nummerierung der Artikel der Satzung entsprechend den vorhergehenden Beschlüssen und das Einfügen der folgenden Artikelüberschriften:

- "Artikel 1 - Bezeichnung
- Artikel 2 - Zweck
- Artikel 3 - Sitz
- Artikel 4 - Dauer der Gesellschaft
- Artikel 5 - Gesellschaftskapital
- Artikel 6 - Aktien
- Artikel 7 - Übertragung von Aktien
- Artikel 8 - Verwaltungsrat
- Artikel 9 - Verwaltungsratssitzungen
- Artikel 10 - Befugnisse des Verwaltungsrats
- Artikel 11 - Auslagen und Vergütung des Verwaltungsrats
- Artikel 12 - Vertretung der Gesellschaft
- Artikel 13 - Kommissar
- Artikel 14 - Befugnisse der Generalversammlung
- Artikel 15- Datum der Generalversammlung
- Artikel 16 - Einberufung der Generalversammlung
- Artikel 17 - Teilnahme an der Generalversammlung
- Artikel 18 - Durchführung der Generalversammlung
- Artikel 19 - Abstimmungen auf der Generalversammlung
- Artikel 20 - Geschäftsjahr
- Artikel 21 - Bilanz
- Artikel 22 - Veröffentlichung der Bilanz
- Artikel 23 - Liquidation
- Artikel 24 - Anwendbares Recht"

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung BESCHLIESST, in der gesamten Satzung die Begriffe "Beschluß" durch "Beschluss", "muß" durch "muss", "einunddreissigtausend" durch "einunddreißigtausend", "im übrigen" durch "im Übrigen", "Majoritätsquoten" durch "Mehrheitserfordernisse", "beschlußfähig" durch "beschlussfähig", "gemäss" durch "gemäß" und "einunddreissigsten" durch "einunddreißigsten" zu ersetzen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, und keiner mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung um 14.15 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, welche dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben zusammen mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. WELBES, T. LOCHEN, C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. März 2010. Relation: EAC/2010/3411. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010046655/342.

(100047924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010046845/14.

(100048040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Deco-Toiture Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 138.427.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046733/10.

(100048408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Cesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Référence de publication: 2010046734/10.

(100048572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Entreprise Cardoso Construccions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046735/10.

(100048409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Comed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.490.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046732/10.

(100048407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Betra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 128.766.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046736/10.

(100048411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Topeinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.076.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046737/10.

(100048413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Jeda-Rénovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 6, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 125.233.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046738/10.

(100048414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Faja, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 71.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010046848/14.

(100048569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Construction Eclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 92.768.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046740/10.

(100048415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Mogador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 92.957.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046741/10.

(100048466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Visavis Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 30.611.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046742/10.

(100048469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.244.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. April 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010046849/14.

(100048374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Café Avenida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 42, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046743/10.

(100048459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Usantar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 27.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046744/10.

(100048508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Construtec International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 83.211.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046739/9.

(100047995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

CréaMark Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 79.794.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046745/10.

(100048317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Koinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046746/10.

(100048513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Unicapital & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010046856/14.

(100048528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Convertible Beta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.991.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046748/10.

(100048580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046749/10.

(100048496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

CAJF S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 28, rue Lucien Wercollier.
R.C.S. Luxembourg B 141.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046750/10.

(100048115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046751/10.

(100048495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Marshall Monteagle Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 19.600.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 26 mars 2010:

1. la démission de l'administrateur Alastair Robert Christopher Barclay, Jewell's Thatch, Chapel Row, Bucklebury, Nr. Reading, Berkshire, RG7 6PB, Royaume-Uni, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2009;

2. la nomination de l'administrateur Lloyd Hugh Marshall, avec adresse au 9a Alexander Street, London, W2 4TJ, Royaume-Uni, a été acceptée avec effet du 1^{er} janvier 2010 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011;

3. les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011, à savoir:

Administrateurs:

David Courtnall Marshall, 32 Sherwood Road, Durban North, République d'Afrique du Sud

Rory Charles Kerr, 6 Mount Pleasant Square, Ranelagh, Dublin 6, Irlande

John Michael Robotham, Brickwall Farm House, Kiln Lane, Clophill, Bedfordshire, MK45 4DA, Royaume-Uni
Lloyd Hugh Marshall, 9a Alexander Street, London, W2 4TJ, Royaume-Uni

Commissaire aux comptes:

International Audit Services S.à r. l., 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010047546/25.

(100049303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Forum Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.874.

Le bilan au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046752/10.

(100048179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Forum Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.874.

Le bilan au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046753/10.

(100048181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eudepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.477.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour EUDEPA S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046765/13.

(100048200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Andel 16 Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.246.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,
aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 30. März 2010 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „Andel 16 Immobilien GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankgewerbe beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) festgelegt, eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das

schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung - Einzahlung

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, handelnd für die Anteilinhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“, gezeichnet zu haben, und die zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950.-) geschätzt.

Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Andreas ROSENBERGER, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten (A), wohnhaft in Alseggerstrasse 1, A-1180 Wien;

- Herr Herwig TEUFELSDORFER (MRICS), geboren am 17. März 1969 in Salzburg (A), wohnhaft in Eroicagasse 27/2, A-1190 Wien;

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} avril 2010. Relation: MER/2010/620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046614/226.

(100048372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

C.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 101.662.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2004 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046754/9.

(100048581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Opera Finance Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.982.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046755/10.

(100048184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

C.I.M. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8401 Steinfort, 5-7, Square Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 50.422.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046756/9.

(100047971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

ADT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 44.300.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADT Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010046757/11.

(100048189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

WestLB Mellon Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.968.

Le bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010046758/10.

(100048193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 10.751.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010046760/11.

(100048546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Brutin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010046761/10.

(100048498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Brutin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010046762/10.

(100048488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

LuxCo 86 S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.102.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... mars 2010.

Jorge PEREZ LOZANO

Administrateur

Référence de publication: 2010046763/12.

(100048196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

LuxCo 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.063.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Jorge PEREZ LOZANO

Administrateur

Référence de publication: 2010046764/12.

(100048198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eudepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.477.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour EUDEPA S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046766/13.

(100048201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eudepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.477.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour EUDEPA S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046767/13.

(100048203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Eudepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.477.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2010.

Pour EUDEPA S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Christine RACOT

Référence de publication: 2010046768/13.

(100048206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.078.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 septembre 2009

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Agnès Csorgo de la fonction de gérant de Classe C avec effet au 31 août 2009
- De nommer Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérante de Classe C avec effet au 31 août 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046876/15.

(100048486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.
